

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 4 mars 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac
MM. Sylvain Jacques et Pierre Lavigne, sous la présidence de Sylvain Baron, maire suppléant

Absence(s) : Mme Hélène Laroche

Nombre de citoyens : 5

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport de la mairesse (retiré)
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
 - a) Procès-verbal du 4 février 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Février 2019
 - b) Aide aux familles – Couches de coton
 - b.1) Remboursement (retiré)
 - c) Poêle à bois – Achat/remplacement
 - c.1) Remboursement (retiré)
 - d) Vente pour taxes – Transfert
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Gestion du personnel
 - a.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès 2019
 - a.2) Soutien administratif – Probation; prolongation
 - b) Formation(s) – Autorisation
 - b.1) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Programmes d'aides financières
 - c) CIUSSS – Insalubrité/protocole; autorisation
 - d) Jeune Chambre de commerce – Concours Élan CAE Drummond 2018-2019
- 8) **Règlements municipaux**
 - a) Règl. # 230-193.1 – Zone résidentielle Ra39 et Ra42
 - a.1) Projet # 2

- b) Règl. # 411-3 – Article 5 et 6b); modification
 - b.1) Projet et présentation
 - b.2) Règl. # 411-3 – Avis de motion
- c) Règl. # 465-1 – Règlement sur la gestion contractuelle; comité de sélection
 - c.1) Dépôt et présentation
 - c.2) Règl. # 465-1 – Avis de motion
- d) Règl. # 466 – Soupape de sûreté/égout
 - d.1) Adoption
- e) Règlements d'urbanisme révisés – Avis préliminaire
 - e.1) Règl. # 432 – Plan d'urbanisme
 - a) Dépôt et présentation
 - b) Projet # 1
 - e.2) Dépôt, présentation et projet # 1
 - a) Dépôt et présentation
 - b) Projet # 1
- f) Règlements harmonisés – Sûreté du Québec
 - f.1) Dépôt et présentation
 - f.2) Avis de motion
 - a) Règl. # 452 – Colportage
 - b) Règl. # 453 – Nuisances
 - c) Règl. # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage du public
 - d) Règl. # 455 – Sécurité, paix et ordre public
 - e) Règl. # 456 – Stationnement et immobilisation
 - f) Règl. # 457 – Systèmes d'alarme
 - g) Règl. # 458 – Utilisation extérieure de l'eau potable
 - h) Règl. # 463-1 – Stationnement et immobilisation; abrogation
- g) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement
 - g.1) Projet et présentation
 - g.2) Règl. # 468 – Avis de motion

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux des 23/10/2018 et 12/02/2019; Dépôt (reporté)
- b) Dérogations mineures
 - b.1) Y. Poulin, 1150 Samuel – Bâtiment accessoire
 - b.2) S. Bergeron, 3920 Saint-Joseph – Bâtiment accessoire
- c) CCU – Démission
- d) Permis de construction – Février 2019 et comparatifs 2018-2019

10) Urbanisme – PIIA

- a) Boucherie L.M. Dubé, 260 St-Louis – Rénovation

11) Travaux publics

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (18/02/2019); dépôt (reporté)
 - a.1) G. Flibotte – Rang 6 Wendover Nord; aménagement
 - a.2) Rue Saint-Louis – Stationnement
 - a.3) Intersection rang 3 Simpson/Maurice – Panneaux d'arrêt

- b) Ministère des Transports (MTMDET) – Programme d'aide à la voirie locale
 - b.1) Entretien des routes locales
- c) R. Gagné – Lot 4 335 402(p); acquisition
 - c.1) Résolution municipale 4322.12.18 – Modification

12) Aqueduc/égout

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1
 - a.1) CIMA – Honoraires supplémentaires
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)
 - b.1) Décompte progressif # 7
- c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (retiré)
- d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille) (retiré)
- e) Centre de valorisation des eaux usées (CVE) – MRC des Sources
 - e.1) Entente intermunicipale
- f) C. Turcotte – Pantalon; remboursement

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Caserne – Agrandissement
 - a.1) Étude géotechnique – Mandat
- b) Sécurité civile – Demande d'aide financière; Volet 2
- c) Rapport des sorties – Février 2019

14) OMH

- a) Budget 2018 – Approbation

15) Loisirs et Commandites

- a) Aréna (retiré)
- b) Art et culture
 - b.1) Bibliothèque (retiré)
- c) Comité des Loisirs
 - c.1) Procès-verbaux des 15/01 et 19/02/2019 – Dépôt (reporté)
 - c.2) Table des professionnels en loisir – Autorisation
 - c.3) Parc Guévremont – Réaménagement
 - a) Pavillon – Modèle
 - b) Honoraires professionnels – Mandat
 - c.4) Club de soccer Bon-Conseil – Commandite
- d) Vie citoyenne
 - d.1) Comité des Nouveaux résidents
 - a) Cadeaux
 - b) Frais de repas
- e) Fête du 150^e – Autorisations
- f) MRC de Drummond – Tournoi de golf 2019 (reporté)
- g) Infotech – Module Sygem; Relevé 24; achat
- h) Centre d'écoute et de prévention du suicide Drummond (CEPS) – Édition 2019
- i) Secrétariat à la jeunesse – Programme "Projets jeunesse locaux"

16) Certificat de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-04/19

- 17) Période de questions
- 18) Correspondance
- 19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4422.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. CONSEIL

- a) **Rapport de la mairesse** (retiré)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune)

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

- a) **Procès-verbal du 4 février 2019 – Adoption**

4423.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 4 février 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

6. COMPTABILITÉ

- a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Février 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4424.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de février 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats	Février 2019	157 213,73 \$
Déboursés directs	Février 2019	166 739,72 \$
Dépenses préautorisées	Février 2019	20 243,48 \$
Rémunération globale	Février 2019	124 094,97 \$
Remboursement des dépenses/Km	Février 2019	0,00 \$
Total :		468 291,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Aide aux familles – Couches de coton

b.1) Remboursement (retiré)

c) Poêle à bois – Achat/remplacement

c.1) Remboursement (retiré)

d) Vente pour taxes – Transfert

Dépôt de la liste des propriétés présentant un solde dû en date du 4 mars 2019, lesquelles sont susceptibles d'être vendues pour défaut de paiement des taxes municipales est fait.

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4356.01.19 concernant les procédures à entreprendre dans le dossier des ventes pour taxes;

Considérant l'énoncé de l'article 3.2.1 du règlement # 226 fixant le taux d'intérêt applicable à 18 %;

4425.03.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de transmettre à la MRC de Drummond, au plus tard le 20 mars 2019, les dossiers présentant un solde de taxes dû au 20 octobre 2018 et qui n'auront pas été acquittés;
- de demander à la MRC de procéder à la vente desdites propriétés;
- d'indiquer à la MRC de Drummond que le taux d'intérêt applicable aux arrérages de taxes est de 18 %;
- de mandater le directeur général ou la directrice générale adjointe à titre de représentant municipal lors de la vente pour taxes et autorise, le cas échéant, ce dernier à acquérir au nom de la Municipalité les immeubles qui ne trouveront pas preneur;
- d'établir la mise de fonds minimale pour chaque propriété à vendre à la valeur des taxes dues plus les frais encourus pour la mise en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Gestion du personnel

**a.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) –
Congrès 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4426.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (602,47 \$ taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale adjointe au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) prévu en juin 2019 à Québec;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Soutien administratif – Probation; prolongation

Considérant l'énoncé de la résolution #4253.11.18 concernant l'embauche de madame Lucie Grandmont au poste de soutien administratif;

Considérant le rapport fait par le directeur général au comité du Personnel et la demande de prolongation faite pour la période de probation;

4427.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'informer madame Lucie Grandmont que la Municipalité entend prolonger de trente (30) jours la période de probation associée au poste de soutien administratif occupé par cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Formation(s) – Autorisation

b.1) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Programmes d'aides financières

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4428.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (91,98 \$/personne taxes incluses) et autres dépenses inhérentes au dossier pour le directeur général à la conférence Web concernant les différents programmes d'aides financières en lien avec le développement économique de la Municipalité donnée par la FQM en février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) CIUSSS – Insalubrité/protocole; autorisation

Dépôt du projet de protocole et du guide explicatif préparé par le CIUSSS de la Mauricie et du Centre-de-Québec à l'intention des différents partenaires concernant les situations d'insalubrité dans les habitations est fait.

4429.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'adopter tel que déposé le projet de protocole d'entente à conclure avec le CIUSSS et les partenaires concernant les situations d'insalubrité dans les habitations;
- le cas échéant, d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Jeune Chambre de commerce – Concours Élan CAE Drummond 2018-2019

Considérant que les entreprises Ébénisterie David Langlois et La Feuille Verte de Saint-Cyrille-de-Wendover sont parmi les finalistes du concours Élan CAE Drummond 2018-2019 organisé par la Jeune Chambre de commerce de Drummond;

Considérant la demande faite par la Jeune Chambre de commerce de Drummond d'acquitter les frais de participation des finalistes et de leur accompagnateur au gala annuel RBC de la Jeune Chambre de commerce de Drummond;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4430.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de verser à la Jeune Chambre de commerce de Drummond la somme de 300 \$ afin de couvrir les frais de participation des candidats et de leur accompagnateur des entreprises finalistes de Saint-Cyrille-de-Wendover au Gala annuel RBC de la Jeune Chambre de commerce de Drummond;
- de désigner monsieur Sylvain Baron, conseiller, comme représentant municipal pour l'occasion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 230-193.1 – Zone résidentielle Ra39 et Ra42

a.1) Projet # 2

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 4 mars 2019;

4431.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement amendé # 230-193.1, lequel a pour objet de modifier la délimitation de la zone résidentielle Ra39 et créer la zone résidentielle Ra42;
- de soumettre le règlement au processus d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Règl. # 411-3 – Article 5 et 6b); modification

b.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 411-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 5 et 6 du règlement # 411 relativement aux rémunérations annuelles à verser et rémunérations additionnelles pour les comités municipaux, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 411-3 est fait et copie remise aux membres du conseil.

b.2) Règl. # 411-3 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l'adoption prochaine du règlement # 411-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 5 et 6 du règlement # 411 relativement aux rémunérations annuelles à verser et rémunérations additionnelles pour les comités municipaux.

c) Règl. # 465-1 – Règlement sur la gestion contractuelle; comités de sélection

c.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 465-1, lequel a pour objet d'intégrer les dispositions du règlement # 408 concernant la délégation faite au directeur général pour la formation des comités de sélection requise en vertu des articles 936.0.1 et 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et d'abroger le règlement # 408 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 465-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

c.2) Règl. # 465-1 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 465-1, lequel a pour objet d'intégrer les dispositions du règlement # 408 concernant la délégation faite au directeur général pour la formation des comités de sélection requise en vertu des articles 936.0.1 et 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et d'abroger le règlement # 408 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection.

d) Règl. # 466 – Soupape de sûreté/égout

d.1) Adoption

Considérant l'avis de motion donné le 4 février 2019;

Considérant que le projet de règlement # 466, lequel a pour objet d'abroger l'énoncé des articles 52, 52.1, 52.2 et 52.3 du règlement # 130,

de préciser les règles applicables à l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) sur tout immeuble desservi par le service d'égout municipal et de préciser les obligations supplémentaires faites aux résidences de la rue Saint-Joseph et d'une partie de la rue Martel concernant l'évacuation des eaux provenant des drains de fondation, a été présenté aux membres du conseil lors de la séance du 4 février 2019;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 25 février 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

4432.03.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 466, lequel a pour objet d'abroger l'énoncé des articles 52, 52.1, 52.2 et 52.3 du règlement # 130, de préciser les règles applicables à l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) sur tout immeuble desservi par le service d'égout municipal et de préciser les obligations supplémentaires faites aux résidences de la rue Saint-Joseph et d'une partie de la rue Martel concernant l'évacuation des eaux provenant des drains de fondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Règlements d'urbanisme révisés – Avis préliminaire

e.1) Règl. # 432 – Plan d'urbanisme

a) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 432, lequel a pour objet d'adopter un plan d'urbanisme révisé pour le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 432 est fait et copie remise aux membres du conseil.

b) Projet # 1

4433.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 432 concernant le plan d'urbanisme révisé de la Municipalité;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e.2) Dépôt, présentation et projet # 1

a) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation des projets de règlements d'urbanisme révisés suivants pour le territoire de la municipalité est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt des projets de règlement identifiés ci-après est fait et copies remises aux membres du conseil, savoir :

- Règlement # 433 – Permis et certificats
- Règlement # 434 – Conditions d'émission des permis
- Règlement # 435 – Construction
- Règlement # 436 – Lotissement
- Règlement # 437 – Zonage

b) Projet # 1

4434.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tels que présentés, les projets de règlements d'urbanisme révisés suivants :
- Règlement # 433 – Permis et certificats
- Règlement # 434 – Conditions d'émission des permis
- Règlement # 435 – Construction
- Règlement # 436 – Lotissement
- Règlement # 437 – Zonage
- de demander un avis préliminaire sur les dossiers à la MRC.

Note : Madame Garneau indique son désaccord concernant le règlement de zonage proposé, notamment en ce qui concerne les dispositions applicables à la localisation des rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite dans les cours avant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

f) Règlements harmonisés – Sûreté du Québec

f.1) Dépôt et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation des projets de règlements harmonisés applicables par la Sûreté du Québec ou la Municipalité identifiés ci-après est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt des projets de règlements suivants est fait et copies remises aux membres du conseil, savoir :

- Règlement # 452 – Colportage
- Règlement # 453 – Nuisances
- Règlement # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage du public
- Règlement # 455 – Sécurité, paix et ordre public
- Règlement # 456 – Stationnement et immobilisation

- Règlement # 457 – Systèmes d’alarme
- Règlement # 458 – Utilisation extérieure de l’eau potable
- Règlement # 463-1 – Stationnement et immobilisation/abrogation

f.2) Avis de motion

a) Règl. # 452 – Colportage

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l’adoption prochaine du règlement # 452, lequel a pour objet d’établir les règles applicables au colportage sur le territoire de la municipalité et d’abroger le règlement # 342 appliqué par la Sûreté du Québec.

b) Règlement # 453 – Nuisances

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l’adoption prochaine du règlement # 453, lequel a pour objet d’établir les règles applicables aux nuisances sur le territoire de la municipalité et d’abroger le règlement # 343 appliqué par la Sûreté du Québec.

c) Règlement # 454 – Parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l’usage du public

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l’adoption prochaine du règlement # 454, lequel a pour objet d’établir les règles applicables à l’utilisation des parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fonds et autres lieux à l’usage du public sur le territoire de la municipalité et d’abroger le règlement # 344 appliqué par la Sûreté du Québec.

d) Règlement # 455 – Sécurité, paix et ordre public

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Annie Gentesse de l’adoption prochaine du règlement # 455, lequel a pour objet d’établir les règles applicables à la sécurité, à la paix et à l’ordre public sur le territoire de la municipalité et d’abroger le règlement # 345 appliqué par la Sûreté du Québec.

e) Règlement # 456 – Stationnement et immobilisation

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l’adoption prochaine du règlement # 456, lequel a pour objet d’établir les règles applicables au stationnement et à l’immobilisation dans les rues sur le territoire de la municipalité et d’abroger le règlement # 346 appliqué par la Sûreté du Québec.

f) Règlement # 457 – Systèmes d’alarme

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l’adoption prochaine du règlement # 457, lequel a pour objet d’établir les règles applicables à

l'utilisation des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité et d'abroger le règlement # 347 appliqué par la Sûreté du Québec.

g) Règlement # 458 – Utilisation extérieure de l'eau potable

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 458, lequel a pour objet d'établir les règles applicables à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc et d'abroger le règlement # 348 appliqué par la Sûreté du Québec.

h) Règlement # 463-1 – Stationnement et immobilisation; abrogation

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 463-1, lequel a pour objet d'abroger le règlement # 463 concernant le stationnement dans différentes rues de la municipalité.

g) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement

g.1) Projet et présentation

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet du règlement # 468, lequel a pour objet de décréter un emprunt de 842 524 \$ et une dépense de 842 524 \$ pour l'achat et l'installation de modules de jeux ainsi que pour couvrir l'exécution des travaux de construction d'un pavillon, de rénovation du bâtiment de services, d'éclairage, d'aménagement d'aires de jeux et de terrains prévus dans le cadre du réaménagement du parc Guévremont, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 468 est fait et copie remise aux membres du conseil.

g.2) Règl. # 468 – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 468, lequel a pour objet de décréter un emprunt de 842 524 \$ et une dépense de 842 524 \$ pour l'achat et l'installation de modules de jeux ainsi que pour couvrir l'exécution des travaux de construction d'un pavillon, de rénovation du bâtiment de services, d'éclairage, d'aménagement d'aires de jeux et de terrains prévus dans le cadre du réaménagement du parc Guévremont.

9. URBANISME – DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbaux (23/10/2018 et 12/02/2019); Dépôt (reporté)

b) Dérogations mineures

b.1) Y. Poulin, 1150 Samuel – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 15.02.19);

Considérant que la demande de dérogation mineure n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3.3.7.5.3 du règlement de zonage concernant la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires;

Considérant qu'après vérification, l'abri, objet de la demande, a été réalisé dans la suite du permis émis en 2017 pour le garage détaché mais n'a pas fait l'objet d'avis de modification ou d'amendement dudit permis;

4435.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre la procédure de dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'un abri de 33,32 m² derrière le garage détaché sis sur la propriété du 1150 Samuel, le tout représentant 119,07 m² au lieu de 88,57 m² tel que prescrit au règlement régissant les normes d'implantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b.2) S. Bergeron, 3920 Saint-Joseph – Bâtiment accessoire

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 16.02.19);

Considérant l'énoncé de l'article 3.3.7.7 concernant la marge de recul applicable au bâtiment accessoire par rapport au bâtiment principal;

Considérant, après vérification, qu'une erreur s'est produite lors de l'émission du permis de construction du bâtiment accessoire quant aux marges de recul applicables;

4436.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- d'entreprendre, aux frais de la Municipalité, la procédure de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul applicable par rapport au bâtiment principal à 2,34 mètres pour le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 3920 St-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) CCU – Démission

Avis est donné par la directrice générale adjointe de la démission de madame Micheline Séguin Bernier de son poste de représentante des citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Conformément aux dispositions du règlement # 356 régissant ledit comité, les démarches seront faites pour combler le poste.

d) Permis de construction – Février 2019 et comparatifs 2018-2019

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de février 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

10. URBANISME - PIIA

a) Boucherie L.M. Dubé, 260 St-Louis – Rénovation

Considérant la position municipale prise sur le projet initial (réf. résol. municipale # 4404.01.19);

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le projet amendé (réf. p.-v. CCU résol. # 14.02.19);

Considérant les objectifs poursuivis par le PIIA, notamment qu'il faut éviter toute intervention ou rénovation qui ne cadre pas avec la typologie traditionnelle du noyau villageois;

Considérant les dispositions de l'article 3.2.2 du règlement # 321 concernant les critères d'analyse d'une demande de PIIA;

Considérant qu'il n'apparaît pas opportun de modifier la réglementation pour y inclure les fenêtres coulissantes;

Considérant que des informations supplémentaires quant au traitement architectural de la façade sont requises;

4437.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- de ne pas donner suite à la demande amendée, notamment en ce qui concerne l'utilisation des fenêtres coulissantes;
- d'accepter la proposition de revêtement extérieur conditionnellement à ce que le requérant modifie son devis de manière à :
 - préciser le type et le modèle de fenêtres à guillotine ou à battant;
 - agrandir la galerie sise en façade de manière à ce qu'elle ne se termine pas au centre de la fenêtre;
 - ajouter des planches cornières sur les coins du bâtiment;

- ajouter un encadrement aux fenêtres;
 - ajouter une poutre sous le toit de la galerie.
- de suggérer au requérant d'envisager la possibilité d'implanter une galerie couvrant toute la façade du bâtiment telle que réalisée à l'époque sur ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des Travaux publics – Procès-verbal (18/02/2019); dépôt (reporté)

a.1) G. Flibotte – Rang 6 de Wendover Nord; aménagement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 18/02/2019, p. 3);

Considérant que les lots constituant le chemin du rang 6 de Wendover nord, sous la responsabilité de la Municipalité, s'arrêtent à la hauteur du lot 4 334 606;

Considérant que le chemin existant au-delà du lot 4 334 606 soit : sur les lots 4 334 605 à 4 334 609 (env. 803 mètres) est situé sur des propriétés privées et donc de la responsabilité des propriétaires concernés;

Considérant que les propriétés sises au sud dudit chemin sont sur le territoire de la Ville de Drummondville et qu'une éventuelle entente intermunicipale est requise pour facturer les frais que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover pourrait encourir;

Considérant les dispositions du règlement # 231 concernant les normes d'aménagement de chemin;

4438.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'informer la requérante que la Municipalité ne peut donner suite à la demande d'aménagement d'un chemin carrossable dans la section du rang 6, sise entre les lots 4 334 605 et 4 334 609, que si des ententes entre les différents propriétaires riverains, la Ville de Drummondville et la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover sont prises pour la cession des parties de terrain nécessaires à l'aménagement dudit chemin et le partage des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.2) Rue Saint-Louis - Stationnement

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4206.09.18 demandant l'autorisation d'installer des panneaux pour limiter la durée du stationnement sur la rue Saint-Louis entre les rues Principale et Saint-Jean-Baptiste;

Considérant que la largeur des accotements est inférieure à 2,5 m de chaque côté de la rue et la position du Ministère sur le dossier;

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/02/2019, p. 4);

4439.03.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) l'autorisation d'installer des panneaux interdisant le stationnement pour une durée de plus de 15 minutes de chaque côté de la rue Saint-Louis, entre les rues Principale et Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

a.3) Intersection rang 3 Simpson/Maurice – Panneaux d'arrêt

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/02/2019, p. 7);

4440.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt sur le rang 3 de Simpson dans les deux directions à l'intersection de la rue Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Ministère des Transports (MTMDET) – Programme d'aide à la voirie locale

b.1) Entretien des routes locales

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) a versé une compensation de 40 761 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les ponts situés sur ces routes dont la Municipalité est responsable;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

4441.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations précisant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) **R. Gagné – Lot 4 335 402(p); acquisition**

c.1) Résolution municipale 4322.12.18 – Modification

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4322.12.18 concernant l'acquisition d'une partie des lots 4 335 402 et 4 335 400 pour les fins d'aménagement d'une rue;

Considérant les discussions menées par le directeur général avec madame Mireille Vallières quant à l'aménagement paysager du futur stationnement d'autobus sur le lot 4 586 374;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'entente conclue en décembre 2018;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4442.03.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu de modifier l'énoncé du troisième paragraphe de la résolution # 4322.12.18 de la manière suivante :

- "qu'en contrepartie de la cession d'une partie du lot 4 335 400, la Municipalité verse à Transport Ben-Val inc., la somme de 90 226,63 \$ pour la relocalisation et le réaménagement des aires de stationnement d'autobus sur le lot 4 586 374 ainsi que l'aménagement paysager des abords de la propriété longeant le lot 5 559 140 au sud et le lot 6 159 119 (future rue);"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 1

a.1) CIMA – Honoraires supplémentaires

Considérant la demande de paiement pour des honoraires professionnels supplémentaires présentée en date du 21 février 2019 par la firme CIMA+ dans le cadre des travaux de raccordement des égouts à l'usine de traitement des eaux usées et l'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur les rues Guèvremont et Martin ainsi que sur une partie du rang 3 de Simpson;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4443.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le paiement à la firme CIMA+, la somme de 50 589 \$ taxes incluses pour des honoraires professionnels supplémentaires encourus dans le cadre des travaux de raccordement des égouts au centre de valorisation des eaux (CVE) et l'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur les rues Guèvremont et Martin ainsi que sur une partie du rang 3 de Simpson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2)

b.1) Décompte progressif # 7

Considérant la recommandation de paiement donnée par la firme CIMA+ en date du 17 janvier 2019;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4444.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'autoriser le paiement à Excavation Tourigny inc., la somme de 111 578,40 \$ taxes incluses pour les travaux réalisés au 17 janvier 2019 incluant la libération de la retenue de 5% suite à la réception provisoire donnée en date du 27 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (retiré)

d) Raccordement Drummondville (territoire de Saint-Cyrille) (retiré)

e) Centre de valorisation des eaux usées (CVE) – MRC des Sources

e.1) Entente intermunicipale

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4415.02.19 concernant une entente de services à conclure avec la MRC des Sources pour la disposition des boues de fosses septiques résidentielles;

Avis est donné par la directrice générale adjointe que l'entente de services a été conclue pour quatre ans avec prise d'effet immédiat.

f) C. Turcotte – Pantalon; remboursement

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/02/2019, p. 3);

Considérant qu'il n'est pas démontré que les dommages subis sont en lien direct avec la qualité de l'eau potable;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'autres incidents de signalés pour la même période, lesquels permettraient de confirmer une problématique avec la qualité de l'eau potable distribuée;

4445.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- que les considérants font partie intégrante de la résolution;
- d'informer la requérante que la Municipalité ne donnera pas suite à la demande de remboursement faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Caserne – Agrandissement

a.1) Étude géotechnique – Mandat

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf.: p.-v. travaux publics 18/02/2019, p. 5);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4446.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique sur le terrain de la caserne incendie sise au 3755 Principale, et ce, telle que proposée dans l'offre datée du 4 février 2019 et pour un montant de 6 869,75 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Sécurité civile – Demande d'aide financière; Volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

4447.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent plus de 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- que la Municipalité autorise monsieur Mario Picotin, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c) Rapport des sorties – Février 2019

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de février 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

a) Budget 2018 – Approbation

4448.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'approuver les budgets d'opération soumis par l'office municipal d'habitation de Drummondville pour les immeubles du 45 et 55 Boisvert, le tout représentant un déficit d'opération pour l'année 2018 de 158 784 \$ et une contribution municipale 15 878 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) Aréna (retiré)

b) Art et culture

b.1) Bibliothèque (retiré)

c) Comité des Loisirs

c.1) Procès-verbaux des 15/01 et 19/02/2019 – Dépôt (reporté)

c.2) Table des professionnels en loisir – Autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4449.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (0 \$/pers.) ainsi que les frais de repas et déplacement pour la coordonnatrice en loisirs à la rencontre organisée par la Table des professionnels en loisir du Centre-du-Québec le 26 mars 2019 à la bibliothèque Charles-Edward Mailhot de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

c.3) Parc Guévremont - Réaménagement

a) Pavillon – Modèle

Considérant les esquisses déposés et les discussions menées en séance préparatoire concernant le choix du modèle de toiture

associé au pavillon de la danse à implanter dans le parc Guévremont;

Considérant que l'hypothèse # 4 a été retenue pour la toiture du pavillon;

Considérant que des propositions concernant la structure et l'apparence dudit pavillon seront développées par la firme d'architecte retenue (réf. : résol. # 4451.03.19);

Considérant qu'une fois complété, le dossier sera soumis au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation avant approbation finale;

4450.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir l'hypothèse # 4 comme modèle de référence de la toiture du pavillon de la danse à implanter dans le parc Guévremont;
- de faire préparer des propositions concernant la structure et l'apparence générale du bâtiment par une firme d'architecte.

Contre : monsieur Sylvain Jacques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Honoraires professionnels – Mandat

Considérant le choix de toiture retenu pour le pavillon de la danse (réf. : résol. # 4450.03.19);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4451.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme ADN architecte pour la réalisation des plans du pavillon de la danse à réaliser dans le cadre du réaménagement du parc Guévremont, et ce, telle que proposée dans l'offre datée du 14 février 2019 et pour un montant de 2 328,24 \$ taxes incluses.

Contre : monsieur Sylvain Jacques

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

c.4) Club de soccer Bon-Conseil – Commandite

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4452.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ au club de soccer Bon-Conseil, à titre de contribution municipale pour la saison 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

d) Vie citoyenne

d.1) Comité des Nouveaux résidents

a) Cadeaux

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4453.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu de fournir à titre de prix de présence, dans le cadre du brunch des nouveaux résidents, deux attestations de résidence pour des cartes accès-loisirs familiales d'une valeur de 100 \$ chacune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

b) Frais de repas

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4454.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'acquitter les frais de repas de la coordonnatrice des loisirs, des bénévoles du comité (3) et des responsables de l'animation pour les enfants (3), le tout représentant une somme de 105 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

e) Fête du 150^e – Autorisation

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4455.03.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser les dépenses suivantes en lien avec la tenue du 150^e anniversaire de la paroisse, savoir :

- Messe inaugurale
 - Signalisation 2020 294,34 \$
- Soirée folklorique
 - Ensemble Mackinaw 1 379,70 \$
 - Les cousins Branchaud 1 999,99 \$
 - Spec tech 1 839,60 \$
 - Salle La Flèche d'Or 572,58 \$
 - Signalisation 2020 294,34 \$

-	Soirée Oscar Thiffault	
▪	Groupe André Thiffault	1 724,63 \$
▪	Salle La Flèche d'Or	572,58 \$
-	Épluchette de blé d'inde	
▪	Les productions Obscures	344,92 \$
▪	Salle La Flèche d'Or	1 049,72 \$
▪	Les Cultures Cyrilloises	465,65 \$
-	Hommage aux bâtisseurs	
▪	Salle La Flèche d'Or	572,58 \$
▪	Salle La Flèche d'Or	1 391,20 \$
▪	Les productions Obscures	1 724,62 \$
-	Spectacle de clôture	
▪	Chœur Voxalik	2 729,68 \$
▪	Les productions Obscures	1 149,75 \$
-	Autres dépenses	
▪	Morin Communications	4 079,89 \$
▪	Buropro Citation	485,19 \$
▪	Postes Canada	275,77 \$

Le tout représentant une somme de 22 946,73 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

f) MRC de Drummond – Tournoi de golf 2019 (reporté)

g) Infotech – Module Sygem; Relevé 24; achat

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4456.03.19

Sur proposition de madame Claudia Kirouac
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'autoriser l'achat et l'installation du module Sygem Relevé 24 de la firme Infotech requis pour la préparation des relevés à fournir dans le cadre des activités du camp de jour, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 5 février 2019 et pour un montant de 862,32 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

h) Centre d'écoute et de prévention du suicide Drummond (CEPS) – Édition 2019

Après avoir indiqué que l'activité se tiendra à la Cour du Baron, monsieur Sylvain Baron quitte la salle le temps des délibérations du conseil.

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-04/19 émis;

4457.03.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'acquitter les frais d'inscription (500 \$ taxes incluses) pour quatre conseillers à l'activité de financement organisée par le Centre d'écoute et de prévention du suicide Drummond (CEPS) en juin 2019 à Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

Note : Monsieur Baron réintègre la salle à 20 h 25 et reprend le poste de maire suppléant pour la suite de la rencontre.

i) Secrétariat à la jeunesse – Programme "Projets jeunesse locaux"

Considérant le résultat de la consultation publique menée en mars 2018 concernant l'aménagement du parc Gélase pour la pratique d'activités sportives visant les adolescents et les jeunes adultes;

Considérant la recommandation faite par le comité des Loisirs concernant l'inscription de la Municipalité au programme d'aide financière "Projets jeunesse locaux" (réf. p.-v. loisirs 19/02/2019, p. 3);

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4458.03.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de présenter une demande d'aide financière au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme "Projets jeunesse locaux" pour l'implantation d'une surface multifonctionnelle dédiée à la pratique d'activités sportives pour les jeunes de 15 à 29 ans au parc Gélase;
- d'autoriser madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice en loisirs, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

a) Certificat de disponibilité des crédits C-04/19

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 4 mars 2019

Lucie Roberge
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme D. Vallière

- 6d) Comptes dus pour l'année 2018; information
- 8a) Zone 39; information

M. Laurin

- Comité d'embellissement; information (Mme Dominique Tremblay sera contactée pour l'arrosage.)
- Borne-fontaine: long à être dégagée

18. CORRESPONDANCE

Le dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 32.

Signé :

Mairesse

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe